



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

BioKraft La force du vinaigre

Date d'édition 01.10.2024
Date d'exécution 01.10.2024
Version 1.5 (fr,CH)
remplace la version de 01.10.2024 (1.4)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation BioKraft La force du vinaigre
Prod-Nr. 4005240158722

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange

Cet article est un produit phytosanitaire contenant exclusivement des substances de base approuvées conformément aux articles 40a et 40b SR 916.161 de l'ordonnance sur la mise en circulation des produits phytosanitaires (OPPh).

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

W. Neudorff GmbH KG (CH)
An der Mühle 3
D-31860 Emmerthal
Téléphone +49 5155 624-0
Télécopie +49 5155 6010
E-mail msds@neudorff.de
Site web www.neudorff.ch

Producteur

Neogard AG
Industriestrasse 783
CH-5728 Gontenschwil
Téléphone +41 62 767 00 50
Télécopie +41 62 767 00 67
E-mail info@neogard.ch
Site web www.neogard.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

CH: Tox Info Suisse 145
info@toxinfo.ch

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Remarque

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

2.2 Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.

2.3 Autres dangers

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles

Aucun danger connu dans le cadre d'une utilisation conforme au mode d'emploi.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

BioKraft La force du vinaigre

Date d'édition 01.10.2024
Date d'exécution 01.10.2024
Version 1.5 (fr,CH)
remplace la version de 01.10.2024 (1.4)

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Numéros CAS	Numéros CE	Numéro index	Nom de la substance	Concentration	Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	SCL/ M/ ATE
64-19-7	200-580-7	607-002-00-6	acide acétique à ...%	< 10 pds %	Flam. Liq. 3; H226 Skin Corr. 1A; H314	Skin Corr. 1A;H314: C>=90% Skin Corr. 1B;H314: 25%<=C<90% Skin Irrit. 2;H315: 10%<=C<25% Eye Irrit. 2;H319: 10%<=C<25%

Indications diverses

Vinaigre (n° CAS 90132-02-8) contient <10% d'acide acétique.

Remarque

Substance basique conforme à l'article 23 du règlement phytosanitaire (CE) n° 1107/2009

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

En cas de symptômes, consulter un médecin.

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Rincer abondamment à l'eau.

Après contact avec les yeux

En cas de contact de la colle avec les yeux, consulter éventuellement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Aucun symptôme spécifique n'est connu à ce jour.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pour le médecin

Traitement symptomatique.



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

BioKraft La force du vinaigre

Date d'édition 01.10.2024
Date d'exécution 01.10.2024
Version 1.5 (fr,CH)
remplace la version de 01.10.2024 (1.4)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone (CO₂)
eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Ne pas inhaler les émanations de fumée.

5.3 Conseils aux pompiers

Aucune donnée disponible

Informations complémentaires

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit s'épandre dans la nature de manière incontrôlée.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Matière appropriée pour recueillir le produit:
Sable
Sciure de bois
Liant universel

6.4 Référence à d'autres sections

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Eviter d'inspirer les vapeurs.
Eviter les contacts longs et intenses avec la peau.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.
Conserver à l'écart des aliments et boissons.



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

BioKraft La force du vinaigre

Date d'édition 01.10.2024
Date d'exécution 01.10.2024
Version 1.5 (fr,CH)
remplace la version de 01.10.2024 (1.4)

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Matières à éviter

Ne pas stocker ensemble avec:
Aliments pour humains et animaux
base

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.
Conserver sous clé et hors de portée des enfants.
Température de stockage recommandée: 10 - 25°C.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

Numéros CAS	Numéros CE	Agent	valeur limite au poste de travail
64-19-7	200-580-7	Acide acétique	10 [ml/m ³ (ppm)] 25 [mg/m ³] Court terme(ml/m ³) 20 Court terme(mg/m ³) 50 2017/164/EU
64-19-7	200-580-7	Acetic acid	10 [ml/m ³ (ppm)] 25 [mg/m ³] Court terme(ml/m ³) 20 Court terme(mg/m ³) 50 (CH)

8.2 Contrôle de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage
pas nécessaire

Protection des mains
pas nécessaire

Protection corporelle:
pas nécessaire

Protection respiratoire
pas nécessaire

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique
liquide



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

BioKraft La force du vinaigre

Date d'édition 01.10.2024
Date d'exécution 01.10.2024
Version 1.5 (fr,CH)
remplace la version de 01.10.2024 (1.4)

Couleur

incolore

Odeur

Acide acétique

Données de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Seuil olfactif:	non déterminé		
Point de fusion/point de congélation	non déterminé		
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé		
inflammabilité			non applicable
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé		
Point éclair	non déterminé		
Température d'auto-inflammabilité			non applicable
Température de décomposition			
pH	>2- 3		
Viscosité	non déterminé		
solubilité(s)	Solubilité dans l'eau		Se dissout dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non déterminé		
Pression de vapeur	non déterminé		
Densité et densité relative	env. 1 g/cm ³		
Densité de vapeur relative	non déterminé		
caractéristiques des particules	non déterminé		

9.2 Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Propriétés explosives			Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes			Le produit ne favorise pas la combustion.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2 Stabilité chimique

Aucune donnée disponible

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

alcalies (bases)



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

BioKraft La force du vinaigre

Date d'édition 01.10.2024
Date d'exécution 01.10.2024
Version 1.5 (fr,CH)
remplace la version de 01.10.2024 (1.4)

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

10.5 Matières incompatibles

Métal, non noble

10.6 Produits de décomposition dangereux

Hydrogène

Indications diverses

Stable à température ambiante.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Données d'animaux

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité orale aiguë	DL50: 3310 mg/kg Espèce Rat		Référence bibliographique Les données se réfèrent à l'acide acétique
Toxicité dermique aiguë	DL50: 1130 mg/kg Espèce Lapin		Référence bibliographique Les données se réfèrent à l'acide acétique
Toxicité inhalatrice aiguë	non déterminé		

Corrosion cutanée/irritation cutanée

non déterminé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

non déterminé

Sensibilisation respiratoire

non déterminé

Sensibilisation cutanée

non déterminé

Mutagenicité sur les cellules germinales

non déterminé

Cancerogénité

non déterminé

Toxicité pour la reproduction

non déterminé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

non déterminé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

non déterminé



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

BioKraft La force du vinaigre

Date d'édition 01.10.2024
Date d'exécution 01.10.2024
Version 1.5 (fr,CH)
remplace la version de 01.10.2024 (1.4)

Danger par aspiration

non déterminé

11.2 Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson	CL50: 88 mg/L Durée du test 96 h		Référence bibliographique Les données se réfèrent à l'acide acétique
Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés	EC50 90.1 mg/L Durée du test 48 h		Référence bibliographique Les données se réfèrent à l'acide acétique
Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries	non déterminé		
Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries	non déterminé		
Toxicité sur autres organismes aquatiques	non déterminé		
Toxicité sur les microorganismes	non déterminé		

12.2 Persistance et dégradabilité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Biodégradation			Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7 Autres effets nocifs

Autres informations écotoxicologiques

Informations complémentaires

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

BioKraft La force du vinaigre

Date d'édition 01.10.2024
Date d'exécution 01.10.2024
Version 1.5 (fr,CH)
remplace la version de 01.10.2024 (1.4)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit

Peut être jeté dans la poubelle des ordures ménagères.
Les restes de produit peuvent être éliminés dans les toilettes.
Peut être ajouté au compost.

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

Remarque

Les quantités ménagères peuvent être jetées dans les ordures ménagères.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	-	-	-
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	-	-	-

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

Modes de transport

Le produit n'est pas un produit dangereux.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

autres réglementations (UE)

À observer:

Cet article est un produit phytosanitaire contenant exclusivement des substances de base approuvées conformément aux articles 40a et 40b SR 916.161 de l'ordonnance sur la mise en circulation des produits phytosanitaires (OPPh).

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles [Industrial Emissions Directive] COV

valeur de COV 9.9 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

BioKraft La force du vinaigre

Date d'édition 01.10.2024
Date d'exécution 01.10.2024
Version 1.5 (fr,CH)
remplace la version de 01.10.2024 (1.4)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications diverses

Toutes les indications correspondent à l'état actuel de notre connaissance. Elles décrivent le produit en fonction des données des règlements de sécurité ; elles ne représentent pas d'assurance de qualité dans le sens d'une spécification technique.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.